

Retour sur la réunion Spéciale « Transports en Essonne »

Le 17 janvier 2013, à la demande du groupe Cadre de Vie (adhérents de la délégation APF de l'Essonne), la Délégation de l'Essonne a eu le plaisir de recevoir les transporteurs suivant :

TICE représenté par Yannick POUMAREDES, Responsable des points d'arrêts, Responsable Accessibilité et Intermodalité ;

ALBATRANS représenté par Didier LEGÉ Directeur ;

Les transports DANIEL MEYER représenté par Daniel Meyer son Président. Il est également membre du bureau de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) depuis 2007. Daniel Meyer, est aussi l'administrateur général d'OPTILE

OPTILE est une association loi de 1901 qui a pour mission d'assurer la gestion administrative des lignes régulières exploitées par ses adhérents, c'est-à-dire par l'ensemble des entreprises privées de transport de voyageurs en Île-de-France.

En Essonne elle a pour adhérents : la Tice, Transports Daniel Meyer, SAVAC , Ormont Transport, Cars Bleus (Milly-la-Forêt et ses environs), Cars d'Orsay (Orsay, Les Ulis, Massy, et Bures-sur-Yvette), STRAV (Villeneuve-Saint-Georges et ses environs), Sénart Bus (Ville nouvelle de Sénart), Seine Sénart Bus (Draveil et Vigneux-sur-Seine), Seine Essonne Bus (Corbeil-Essonnes et ses environs), Orgebus (Brétigny-sur-Orge et environs), CAPS (Plateau de Saclay), Albatrans.

Suite au constat par le Groupe « Cadre de Vie » de la délégation APF de l'Essonne d'une méconnaissance sur l'état d'accessibilité des transports Essonnien. Nous avons décidé de concentrer notre rencontre sur le thème : "**Quels transports en Essonne**".

Présentation des entreprises

Transports Daniel Meyer

L'entreprise adapte son parc de façon à bénéficier des derniers progrès techniques. Depuis novembre 2008 (loi 2005) tous les nouveaux bus acquis doivent être accessibles (palettes, mise en place de répétiteurs sonores...)

- Suite à la Convention signée avec la Mairie de VIRY-CHATILLON, 1999 a vu l'adoption sur l'ensemble du réseau de JUVISY, de véhicules à plancher bas pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Septembre 2004, la ligne DM 20 a vu ses véhicules renouvelés.

- Depuis la fin 2005, la ligne DM 153 est dotée de 6 cars à plancher bas.
- Depuis novembre 2008, la ligne DM 13 a vu ses véhicules renouvelés.
- **2009-2011, mise en place d'un service d'information aux voyageurs, afin d'améliorer** l'accessibilité à bord des personnes malvoyantes et malentendantes conformément à la réglementation.
- 140 autocars et autobus.
- 400 points d'arrêts dont un inscrit à infomobi.

Albatrans

Dispose d'un parc d'une centaine de bus et d'autocars, régulièrement renouvelés pour qu'ils soient d'ici 2015, 100% accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (palettes pour bus et élévateur pour autocars).

Albatrans dessert le département et ses alentours tels que la gare multimodale de Massy, l'aéroport d'Orly, la gare Autoroutière de Briis-sous-forge et la gare d'Évry Courcouronnes. Les points d'arrêts du réseau sont équipés d'un système d'informations voyageurs en temps réel (en cours de déploiement).

Un contrôle technique est réalisé tous les six mois (si la palette ne fonctionne pas au moment du contrôle le véhicule est recalé).

Depuis novembre 2008 (loi 2005) les bus nouvellement acquis doivent être accessibles (palettes, mise en place de répéteurs sonores)

La TICE

Le réseau de bus TICE dessert le bassin du centre de l'Essonne composé de 20 communes (Bondoufle, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Épinay-sur-Orge, Évry, Étiolles, Fleury-Mérogis, Grigny, Le Coudray-Montceaux, Le Plessis-Pâté, Lisses, Morsang-sur-Orge, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Vert-le-Grand, Villabé, Villemoisson-sur-Orge et Viry-Châtillon)

Le réseau de bus TICE est composé de 17 lignes. En 2009, 15 des 17 lignes sont certifiées « NF Service » par l'AFNOR car elles remplissent en permanence les 21 critères de qualité. En effet, elles sont vérifiées tout au long de l'année par une équipe d'enquêteurs dédiée.

- 110 bus dont une grande partie à grande capacité.
- Des bus récents, d'un âge moyen de 4 ans.
- Des bus tous aux normes d'accessibilité (plancher bas et palette).
- 17 lignes
- 62% Points d'arrêts accessibles
- En 2014-2015 89% des points d'arrêts seront accessibles

Depuis novembre 2008 (loi 2005) les bus nouvellement acquis doivent être accessible (palettes. mise en place de répéteurs sonores).

Formation des conducteurs

Depuis le début de l'année, les conducteurs des bus du réseau TICE suivent une formation pratique pour une meilleure prise en charge et un meilleur accueil des personnes en situation de handicap à bord.

Après un rappel des obligations de la loi de 2005 et une sensibilisation de l'agent aux différentes formes de handicap, le conducteur, accompagné d'un agent formateur et du responsable accessibilité de la Tice, est placé en situation de handicap. Il est alors invité à prendre place dans un fauteuil roulant et à se frayer un chemin à bord, au milieu des usagers de la ligne.

A retenir

Le STIF

Le STIF est l'autorité organisatrice des transports-en-commun en Île-de-France. Depuis 2006, les collectivités d'Île-de-France qui composent le STIF, prennent les décisions et assurent l'organisation des transports-en-commun.

La carte Améthyste

Les titres Améthyste gratuité, Emeraude et Rubis seront bientôt réunis sous un titre unique, dénommé Améthyste. Ce service « carte Améthyste » proposera la gratuité sur l'ensemble du réseau banlieue en Ile-de-France pour la RATP, la SNCF et OPTILE (Albatrans, STRAV etc.) à partir de juin 2013

Infomobi

Mis en service en septembre 2003 par le STIF et la Région, Infomobi informe les personnes à mobilité réduite sur les transports en Ile-de-France.

Le service téléphonique (N° Azur 0 810 64 64 64) est disponible du lundi au samedi, de 7h à 19h. Il informe sur les équipements des réseaux accessibles, aide à préparer les déplacements et conseille lors du trajet.

Le site www.infomobi.com permet d'accéder aux informations et de télécharger des plans adaptés.

Le bilan d'un an d'activité du site montre que celui-ci est plus sollicité que le téléphone. Le profil type de l'utilisateur est la personne handicapée motrice, pour laquelle l'information sur la disponibilité des ascenseurs est primordiale.

Ce qui rend les bus inaccessibles

Aujourd'hui certains bus/autocars sont encore inaccessibles, les causes de l'inaccessibilité sont :

- **Palettes électroniques trop souvent fragilisées par les ralentisseurs ce qui occasionne le dérèglement des capteurs.**
- Souvent le bus se positionne mal face aux trottoirs.
- Points d'arrêts non conformes.
- **Les conducteurs sont formés au maniement des palettes, mais la faible fréquentation des transports publics par les personnes en situation de handicap rends difficile l'appropriation de ce mécanisme par les chauffeurs.**
- Il existe 5014 points d'arrêts en Essonne, seulement 1400 accessibles.

L'accessibilité sur le réseau routier

Une ligne de bus ou de car est déclarée accessible aux usagers en fauteuil roulant lorsque:

- 100 % des véhicules sont accessibles,
- 70 % des arrêts de la ligne sont accessibles,
- l'ensemble des documents d'information voyageurs sur la ligne (plans et fiches horaires) distinguent ce qui est accessible de ce qui ne l'est pas.

Partenariat

Tice, Transevry et l'Association des Paralysés de France se sont associés pour mener une campagne de sensibilisation en faveur du respect de la personne en situation de

handicap, et lancent un appel au civisme des usagers valides dans les bus pour l'année 2013.